



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 octobre 2024 à 18h en salle du conseil

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Gisèle VINCENT, 1^{ère} adjointe de la commune.

Date de convocation : le 2 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ

Absents : Denis FEGNE, Régine TOSON, Hélène FRANCES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA

Pouvoirs :

- Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT),
- Hélène FRANCES (procuration pour Michel DUHAMEL),
- Jean-Baptiste MARTINEZ (procuration pour Laetitia CAZABAN)
- Denis FEGNE (procuration pour Philippe SOULE-PERE),

Nombre de votants : 20

Secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h00.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2024 : adopté à l'unanimité



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

Points à l'ordre du jour :

1. Amendes de police

Rapporteur : Gisèle VINCENT

Le produit des amendes de police sera réparti par canton. Il est cette année encore possible de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant des travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie : création ou élargissement de trottoir, signalisation horizontale ou verticale, etc.

Le montant alloué à notre canton s'élève à 25 129,13 €.

La commune a procédé au recensement et à l'évaluation des travaux relatif à la sécurisation de la voirie : des travaux de signalisation horizontale pourrait être subventionnés par le programme des amendes de police.

Pour rappel, les montants attribués :

- 2021 : 6 150 €
- 2022 : 5 457,75 €
- 2023 : 3 354 €

Le devis présenté en 2024 : 18 270 € TTC

Délibération 2024/050

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention dans le cadre du fonds des produits des amendes de police concernant la sécurisation de la voirie.

2. Validation du marché pour la rénovation énergétique de la salle P. COMET

Rapporteur : Bernard JOUCLA

Les élus ont souhaité lancer les travaux de rénovation en 2021/2022. Ce projet consistait notamment à isoler le bâtiment, changer les menuiseries, remplacer l'éclairage, rénover la toiture, etc.

En parallèle fin 2021, lors du lancement du projet de création du nouveau restaurant scolaire, la commune a mandaté un maître d'œuvre pour étudier l'installation d'un réseau de chaleur géothermique visant à permettre de chauffer quatre bâtiments (deux sites scolaires, la cantine actuelle ainsi que la salle polyvalente Pierre Comet).

C'est en 2024 que les élus ont souhaité entamer la rénovation énergétique de la salle Pierre Comet dans le périmètre des travaux prévus en 2021 et en tenant compte des spécificités techniques liées au raccordement au réseau de chaleur.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

La commune a choisi le bureau d'étude SETES pour l'accompagner dans ce projet.

Au programme des travaux notamment :

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement du système de chauffage existant
- Remplacement production ECS
- Remplacement des luminaires par du LED
- Isolation du plafond (+ étude en cours avec le SDE pour l'installation de panneaux photovoltaïques).

Pour rappel, la commune a obtenu des subventions :

- DSIL 2021 : 100 000 €
- Appel à projets DCU 2024 : 50 000 €

La commune a lancé une consultation courant de l'été pour recruter l'ensemble des entreprises qui réaliseront les travaux de rénovation énergétique de la salle Pierre Comet.

Les travaux seront réalisés en 2 tranches et sont répartis en 5 lots :

LOT	Marché
1	PLATRERIE
2	COUVERTURE
3	MENUISERIES
4	ELECTRICITE GENERALE
5	CHAUFFAGE PLOMBERIE

- La 1^{ère} tranche débutera en novembre et concernera les lots 1 – 3 – 4 et 5 : pas d'impact, ni de gêne occasionnée pour l'activité des associations dans la salle.
- La 2^{ème} sera programmée courant de l'été 2025 et concernera le lot 2 : fermeture du bâtiment pour la durée des travaux donc programmation pendant l'été pour gêner le moins possible l'activité des associations.

L'avis de l'ABF a été sollicité à plusieurs reprises notamment concernant le remplacement de la couverture car la commune a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle.

Un accord de principe a été donné par l'ABF le 19 avril 2024.

Plusieurs solutions techniques ont été envisagés par les élus, le bureau d'études et l'ABF mais aucune n'a trouvé de consensus à ce jour. Un rendez-vous avec l'ABF est programmé mercredi 9 octobre.

Afin de ne pas retarder le chantier et respecter le planning, il est proposé de valider les lots 1, 3, 4 et 5 pour permettre le lancement des travaux. Le lot 2 (couverture) sera étudié dans un second temps, dès réception de l'avis définitif de l'ABF.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

La commission travaux s'est ainsi réunie lundi 7 octobre à 9h pour l'analyse des offres présentée par le bureau d'études.

LOT	Marché	Candidat retenu	Montant HT
1	PLATRERIE	FINIBAT	22 583,20 € HT
3	MENUISERIES	ENERGY MENUISERIES	89 818,00 € HT
4	ELECTRICITE GENERALE	BAJON ANDRES	45 171,63 € HT
5	CHAUFFAGE PLOMBERIE	CLIMATEC	115 347,45 € HT

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) retenues dans le cadre du marché :

- Isolation du plafond des bureaux,
- Installation d'un store motorisé,
- Mise aux normes du TGBT (Tableau Général Basse Tension).

Montant du marché (offre de base + PSE) : 272 920,28 € HT

Estimation du BE : 339 000 € soit environ – 66 000 €.

Beaucoup d'entreprises ont répondu et ont proposé des offres en-dessous de l'estimation du bureau d'études. Cela peut s'expliquer par le fait que les entreprises sur le marché sont plus frileuses et réalisent moins de chantier.

Délibération 2024/051

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la première adjointe à attribuer le marché aux candidats cités dans le tableau ci-dessous et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du marché.

3. Avenant desserte Ibos-Pintac Rapporteur : Sébastien ABADIE

Dans le cadre du projet de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac, la commune a choisi l'entreprise SBTP pour réaliser les travaux (délibération n°2024/024 du 2 avril 2024) pour un montant de 239 458,80 € TTC.

Au début du chantier, l'entreprise a rencontré des difficultés d'exécution liées à une météo pluvieuse qui a rendu le déroulement des opérations difficiles voire impossibles durant quelques jours (terre gorgée d'eau, pose d'empierrement et d'enrochement).

Il a fallu intégrer de nouveaux prix au marché pour procéder à des ajustements techniques validés pendant le marché par le maître d'œuvre (ONF) et la Mairie.

Ces prestations nouvelles et/ou ajustées, ou la mise en œuvre de nouvelles fournitures, n'entraînent pas de modification de l'ouvrage fini en quantité.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

Ces éléments nouveaux garantissent la bonne réalisation des travaux et la qualité de l'ouvrage.

Les travaux sont presque terminés (le pont est en cours de séchage).

L'ajout de nouvelles prestations a un impact financier d'environ : + 32 000 €

Des économies sont réalisées sur d'autres postes (revers d'eau métallique / option d'empierrement / barrières qui vont être fabriquées en régie / fossé) = - 40 000 €.

On reste tout de même dans l'enveloppe du marché.

Rappel : 80% de subvention (FEADER) sur ce projet.

Délibération 2024/052

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la première adjointe à signer l'avenant permettant l'ajout de nouveaux prix au marché de création d'une desserte forestière entre Ibos et Pintac.

4. Augmentation des tarifs de LEC + 2%

Rapporteur : Gisèle VINCENT

Le Conseil Municipal a procédé à une augmentation des tarifs de LEC qui n'avaient pas évolué depuis 2018, par délibération n°2022/036 du 14 juin 2022.

Il était ainsi convenu qu'à la suite de ce rattrapage réalisé pour l'année 2022/2023, une augmentation sera réalisée chaque année, à hauteur de 2%.

Les nouveaux tarifs de LEC pour les prestations ALAE, ALSH et pour les ateliers sont annexés à la délibération.

Cette augmentation qui suit le cours de l'inflation, reste légère et supportable par les familles. Par exemple : Pour un enfant « extérieur » qui est présent à midi en ALAE, le tarif passe de 1,07€ en 2022 à 1,09 € en 2024.

Délibération 2024/048

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs des services LEC applicables à compter du 4 novembre 2024 (après les vacances de la Toussaint).

5. Coupes de bois 2025

Rapporteur : Sébastien ABADIE

Le conseiller délégué en charge de la forêt a rencontré le référent ONF de la commune pour faire le point sur les coupes à asseoir en 2025.

L'assiette de coupe est légère pour 2025 : pas de grosses coupes mais plutôt de l'entretien de forêt.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

Parcelle	Nature	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE
31_b	E1	49	1.63	NON	2018	2025	
31_c	E1	31	1.02	NON	2018	2025	
41_b	TB	121	1.73	OUI	2025	2025	
46_a	E2	168	4.8	OUI	2025	2025	2028
46_b	E2	122	3.93	OUI	2025	2025	
55_a	AMEL	250	5.00	NON	Non prévue	2025	

La coupe des parcelles 46_a et 46_b va être reportée car le chemin (de la Hès) qui permet d'y accéder vient d'être rénové. Report pour 2028.

Parcelle	Nature	Surface à parcourir (ha)	Année proposée par l'ONF	Justification	Année décidée par la collectivité
1_c	IRR	2.02	2026	ONF-CE Condition technique d'exploitation et de desserte	
41_a	IRR	5.26	2026	ONF-RE retard d'exploitation	

Délibération 2024/054

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les coupes de bois 2025 avec prise en compte des modifications.

6. Compétence facultative : centre de conférences / auditorium de Lourdes

Rapporteur : Gisèle VINCENT

La communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a souhaité se doter d'un équipement dont l'objectif est de faire rayonner le territoire, donner une impulsion économique, activer des leviers de développement pour favoriser l'attractivité.

Le futur centre de conférence auditorium, situé sur l'actuel palais des congrès, en cœur urbain de la ville de Lourdes, a vocation à soutenir plusieurs aspects du tourisme dans les Hautes-Pyrénées :

Le tourisme culturel et religieux porté par un sanctuaire qui rassemble chaque année à Lourdes plusieurs millions de visiteurs,

Le tourisme d'agrément qui emporte la culture, le patrimoine, le tourisme vert, le tourisme sportif et l'offre de bien-être (balnéothérapie, stations thermales)

Le tourisme d'affaires visant à structurer une offre de déplacements à but professionnels.

Le positionnement du territoire, sa capacité hôtelière, la facilité d'accès en matière de transports (air, rail, route) viennent conforter la pertinence de cet équipement. Il s'agit de réaliser un lieu de conférences, de congrès et de séminaires. Il abritera également des spectacles et animations de portée communautaire. Il



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

sera aussi équipé d'un espace à haute valeur ajoutée acoustique pouvant accueillir des événements à caractère national et international.

Délibération 2024/055

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées une compétence facultative « centre de conférences/auditorium de Lourdes » et d'autoriser Madame la première adjointe à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

7. Renouvellement de la convention avec la SPA d'Azereix

Rapporteur : Gisèle VINCENT

Le contrat de convention avec la SPA 65 située à Azereix est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2024. Ce contrat avait été passé par le biais d'un groupement de commande avec plusieurs communes de l'agglomération.

Cette convention a pour objet l'accueil des chats et chiens errants et/ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant les animaux recueillis sur le territoire de la commune de IBOS.

L'ensemble des obligations des deux parties sont précisées dans la convention annexée.

- La SPA 65 s'engage aux obligations suivantes : accueil des chiens et chats errants, garde des chiens dangereux, prise en charge des chiens mordeurs ou griffeurs, identification des propriétaires d'animaux, surveillance vétérinaire. Elle assurera également transport des chiens et chats errants.
- La commune s'engage à participer aux frais occasionnés : le coût est de 0,60 € par habitant et par an (soit 1743 € par an) et la convention est valable pour 3 ans, à compter du 1er octobre 2024.

Délibération 2024/056

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la première adjointe à signer la convention avec la SPA 65 d'Azereix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Pour extrait certifié conforme,

À Ibos, le 7 octobre 2024

La secrétaire de séance,

Stéphanie MARQUEZ



La 1^{ère} adjointe,

Gisèle VINCENT

